SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 29 septembre 2026

1. Nouvelle organisation de la gouvernance du Syndicat mixte

Le Président rappelle la réflexion engagée concernant la réorganisation de la gouvernance du Syndicat mixte, à la suite des constats réalisés lors de la révision de la Charte du Parc.

L'organisation proposée repose désormais sur quatre grandes thématiques d'intervention :

- Gestion des espaces ;
- Patrimoines et paysages ;
- Développement local ;
- Vie sociale du territoire.

Des groupes de travail, animés par des élus référents, seront constitués autour de ces thématiques. Leur vocation sera essentiellement opérationnelle. Ils auront notamment pour mission de faire remonter aux élus référents les questions nécessitant un arbitrage politique, présentant des interactions avec d'autres projets ou ayant des conséquences financières.

Cette organisation sera complétée par des groupes transversaux consacrés notamment à la communication, aux finances et aux ressources humaines. Le suivi de l'application de la Charte restera sous la responsabilité du Président.

Chaque élu est invité à faire connaître les thématiques qu'il souhaite suivre afin de compléter la constitution des groupes de travail.

2. Retour sur les incendies de l'été

Le Président présente les démarches engagées par le Parc à la suite des incendies survenus durant l'été.

Des courriers ont notamment été adressés à Madame la Préfète et au Président du Conseil régional, après des échanges avec les principaux propriétaires concernés.

Les échanges ont porté plus particulièrement sur :

- Les conséquences des incendies sur les parcelles agricoles ;
- Les pertes de production et les préjudices subis par les propriétaires et exploitants ;
- Les dispositifs d'aides susceptibles d'être mobilisés pour permettre la remise en production de certains espaces ;

- La situation des personnes ayant apporté leur aide lors des incendies et la question de leur éventuelle indemnisation.

Par ailleurs, les services du Parc ont réalisé une cartographie des dégâts. Ces éléments pourront être mis à disposition des propriétaires intéressés, avec la possibilité de bénéficier d'une analyse de terrain plus précise.

3. Point sur la mise en place des Obligations légales de débroussaillement (OLD)

Le Président présente les sollicitations reçues de plusieurs élus concernant la mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillement.

Face à la complexité de la réglementation et aux difficultés d'interprétation des textes, les élus ont exprimé un besoin d'accompagnement, tant sur le plan technique que juridique.

Il est rappelé que cette compétence relève plus particulièrement des services de l'État. Le rôle que pourrait jouer le Parc dans l'accompagnement des collectivités est évoqué.

4. Réflexion sur la mise en place d'une brigade d'intervention

À la suite des incendies de l'été, le Président propose d'engager une réflexion sur la création d'une brigade d'intervention au sein de l'équipe technique du Parc.

Cette équipe pourrait être équipée de matériels adaptés, notamment de motopompes et de cuves, afin de permettre des interventions rapides et ponctuelles.

L'objectif serait de renforcer la protection des équipements du Parc, notamment la Réserve, la Maison de la Nature et la Maison du Parc, ainsi que des espaces environnants.

5. Constitution de la commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux énergies renouvelables

Il est proposé de reconstituer le groupe de travail composé d'élus chargé d'examiner les dossiers concernant les installations de production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation, etc.

Cette commission aura pour mission d'étudier les avis techniques préparés par les agents du Parc et de formuler un avis destiné aux services compétents ou aux commissions chargées d'examiner les demandes.

La composition proposée est la suivante :

- Romain Lombard ;
- Alain Moulène ;
- Stéphane Caillaud ;
- Philippe Gourlay ;

- Patrice Boiron.

6. AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »

Yoann Brouard présente l'état d'avancement du projet de Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques, porté par le PNR Brenne et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030.

Le projet initial s'articulait autour de plusieurs axes :

- Développement d'un système bocager résilient et de filières locales, notamment végétal local et bois bocager ;
- Développement d'une filière de chanvre fermier pour le bâtiment, avec le projet Emerchanvre Brenne ;
- Création d'un atelier de recyclage et de fabrication d'outils et de machines agricoles adaptés aux besoins des agriculteurs ;
- Développement d'une production d'énergies renouvelables à l'échelle de la ferme ;
- Valorisation du site du musée du machinisme agricole de Prissac à travers une scénographie retraçant l'évolution de l'agriculture ;
- Mise en place d'une démarche culturelle et participative associant les partenaires du territoire.

La phase de maturation du projet, initialement prévue sur 18 mois, a été prolongée par la Banque des Territoires jusqu'au 5 novembre 2026.

Cette prolongation doit permettre de finaliser un projet plus ciblé autour de quatre axes prioritaires :

- La filière chanvre ;
- La valorisation du bocage ;
- Le développement d'une filière biomasse énergie ;
- Les actions autour du machinisme agricole.

La réduction importante des seuils financiers minimaux constitue également un élément favorable à la poursuite du projet. L'intégration de nouveaux partenaires industriels et professionnels, notamment Mélia et Castel Chanvre, vient renforcer cette dynamique.

L'objectif est de déposer un dossier de candidature en phase de réalisation avant la fin octobre 2026, pour un examen en commission nationale en décembre 2026.

7. Présentation du projet de Maison des Familles itinérante

Le projet de Maison des Familles itinérante s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre du dispositif « 1000 premiers jours ».

Il vise à répondre au manque d'offre de soutien à la parentalité sur le territoire de la Brenne, malgré le développement important des structures d'accueil de la petite enfance.

Le projet repose sur la mise en place d'un accompagnement de proximité, sous une forme itinérante, afin de proposer aux familles des services accessibles et adaptés à leurs besoins tout au long de leur parcours de vie.

Une attention particulière sera portée aux familles en situation de vulnérabilité, notamment les familles monoparentales, les parents en situation de handicap ou ayant des enfants en situation de handicap.

Le dispositif s'adressera également aux professionnels des secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la santé, de la culture, de l'éducation et du soutien à la parentalité.

8. Désignation des représentants au sein des différentes commissions et instances

Le Bureau propose de désigner les représentants du Syndicat mixte au sein des différentes instances :

- CDNPS : Patrice Boiron ;
- CODERST : Joël Dody ;
- CDPENAF : Alain Moulène ;
- Conseil d'administration RAMSAR : Stéphane Caillaud et Patrice Boiron ;
- Conseil d'administration de l'ARB : Hubert Jouot ;
- Fédération des Parcs naturels régionaux : Patrice Boiron et Alain Moulène.

Par ailleurs, deux représentants doivent être désignés pour participer au Comité d'Itinéraire et au Comité Technique de la voie cyclable « Bikette », reliant Chinon à Argenton-sur-Creuse.

9. Dotation aménités rurales

Le Président présente l'évolution de la dotation aménités rurales dont bénéficient les communes du territoire.

En 2026, le montant global attribué à l'ensemble du territoire s'élève à 1 079 556 €, contre 1 086 361 € en 2025.

Les montants attribués aux communes sont compris entre 3 000 € minimum et 66 807 € maximum.

Un document d'information a été transmis aux communes afin de préciser les utilisations possibles de cette dotation.

Il est également indiqué que, si cette dotation ne fait actuellement l'objet d'aucun contrôle spécifique quant à son utilisation, sa pérennité pourrait à terme être conditionnée à la justification de l'affectation des crédits.

Le Président propose d'engager une réflexion sur les modalités d'utilisation de cette enveloppe.

10. Suppression du budget annexe Petite Enfance

Dans la continuité de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il est proposé de supprimer le budget annexe « Petite Enfance ».

Les dépenses et recettes relatives à ces actions seraient désormais intégrées au budget principal du Syndicat mixte.

Un suivi analytique spécifique sera néanmoins maintenu afin de conserver une visibilité sur les opérations concernées.

11. Renouvellement de contrats

Le Comité syndical est informé de l'arrivée à échéance, courant novembre, de deux contrats d'agents techniques.

Les postes concernés sont :

- Un agent intervenant au sein de la brigade chargée de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de la gestion des animaux ;
- Un agent chargé de la maintenance des équipements du Parc, notamment la Maison du Parc, la Maison de l'Enfance et la Maison de la Nature.